



La lettre du

Pays Sologne Val Sud



édito

2^{ème} semestre 2015

Quel avenir pour notre territoire ?

Notre Syndicat Intercommunal va être amené dans les prochains mois à jouer un rôle important au niveau du développement et de l'aménagement de notre territoire.

En effet nous sommes en train d'élaborer en lien étroit avec les communes, le schéma de cohérence territoriale qui doit dessiner l'avenir pour les quinze prochaines années. Ce travail sera renforcé par la mise en place d'un agenda 21 qui nous permettra de nous inscrire dans le cadre du développement durable et de conforter la qualité de vie de notre territoire.

En outre, les communes pourront avec profit, utiliser les études et les conclusions de ces deux documents pour décliner leurs priorités dans le cadre de leurs plans locaux d'urbanisme.

Nous allons également accompagner les communes dans la construction ou la rénovation d'infrastructures nécessaires à la vie locale. Le nouveau contrat 2016-2020 que nous préparons avec la Région nous permettra de le faire de manière concertée et cohérente, et nos collectivités pourront alors bénéficier de plus de 5 millions d'euros sur cinq ans.

Par ailleurs, notre candidature, conjointe avec celle du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, a été retenue par la Région dans le cadre du programme LEADER, nous permettant d'obtenir des aides européennes pour élaborer des projets innovants.

Plein d'ardeur et motivés les élus du pays sont à pied d'œuvre pour dessiner les lignes directrices du développement de nos 29 communes.

Bertrand HAUCHECORNE, président

Vers un Agenda 21 de Pays

La démarche Agenda 21 doit favoriser la prise en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux par les acteurs locaux. Elle doit les inciter à inscrire leur projet dans une logique de développement durable afin d'améliorer la qualité de vie de chacun des habitants du territoire.

Les objectifs de l'Agenda 21 de Pays :

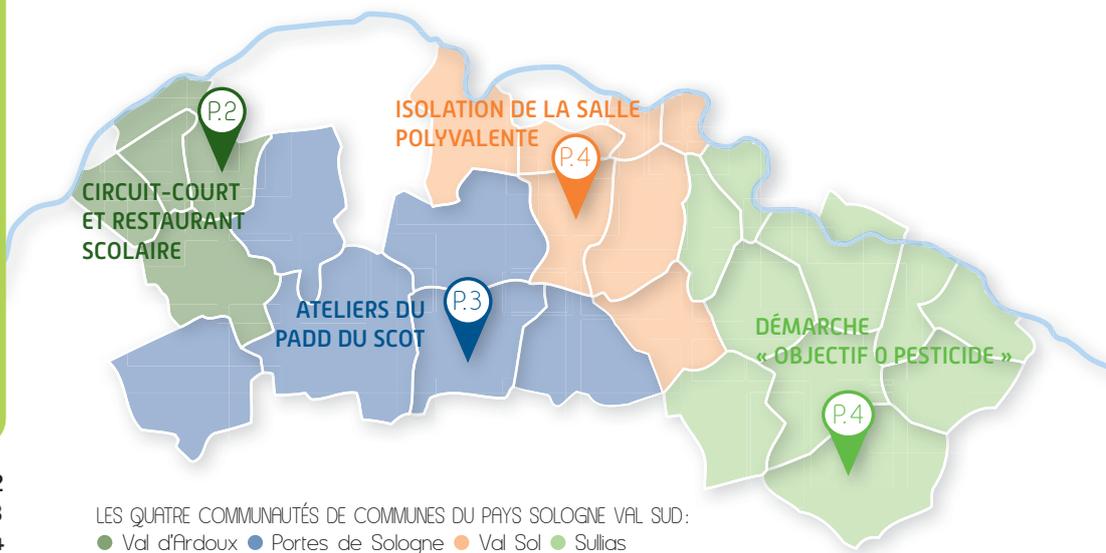
- Prendre en compte **l'ensemble des démarches en cours d'élaboration** pour nourrir le projet Agenda 21 et nous assurer de sa **cohérence avec l'existant**: programme LEADER, SCoT, Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)...
- **Sensibiliser toutes les parties prenantes** et notamment les **nouveaux élus** aux enjeux du développement durable
- Définir les **objectifs prioritaires et structurants** afin d'établir un cadre clair et un cap à suivre.

Un préalable : la sensibilisation

Réunissant les élus du territoire et les membres du Conseil de développement, un séminaire de sensibilisation a été organisé afin de réfléchir à la manière d'inscrire le territoire du Pays dans les finalités du développement durable.



Séminaire de sensibilisation
[Sigloy - mai 2015]





Les enjeux du territoire au regard des 5 finalités du développement durable

L'Agenda 21 du Pays permet d'identifier les principaux enjeux locaux :

Finalité 1: lutter contre le changement climatique

- Développer les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (la marche, le vélo, le covoiturage)
- Développer les énergies renouvelables
- Rénover les logements vieillissants et énergivores

Finalité 2: la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- Développer l'agriculture biologique
- Préserver la diversité des paysages et améliorer l'état écologique des milieux naturels
- Lutter contre l'étalement urbain

Finalité 3: la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- Maintenir un équilibre urbain/rural en préservant le cadre de vie et l'armature urbaine des petits bourgs et villages isolés
- Développer l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Finalité 4: l'épanouissement des êtres humains et la qualité de vie

- Maintenir les services de santé sur le territoire
- Diversifier l'offre de logements
- Permettre l'accès à tous aux services de proximité (commerces et services)

Finalité 5: une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Développer les circuits courts et diversifier les activités agricoles (vente à la ferme, agritourisme...)
- Développer l'économie résidentielle (commerces de proximité, services à la personne...) et son adaptation aux nouveaux modes de vie et de consommation [économie numérique, télétravail, etc.]

Exemple d'un projet s'inscrivant dans une démarche Agenda 21:

la mise en place d'un circuit-court pour le restaurant scolaire de Mézières-lez-Cléry

Consciente de la richesse et de la variété des productions agricoles locales, la commune a souhaité favoriser, dans la mesure du possible, un approvisionnement local pour son restaurant scolaire. Des accords ont été passés pour la livraison de produits frais locaux par un producteur de la commune. Ces produits sont transformés par le cuisinier sur place et un travail d'élaboration des menus est réalisé avec une élue spécialiste en nutrition.

Ce projet constitue l'une des actions de l'Agenda 21 communal (élaboré conjointement avec Mareau-aux-Près).

Contact: la Chambre d'Agriculture du Loiret peut aider les communes ayant une forte volonté d'introduire des produits locaux dans leur cantine scolaire.

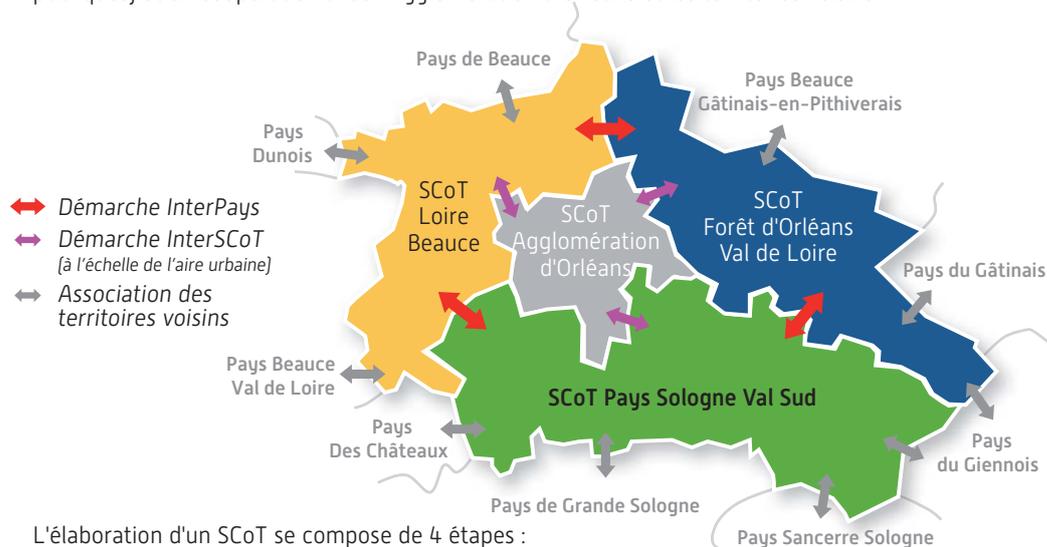




L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



La démarche d'élaboration d'un SCoT sur les 3 Pays, Pays Sologne Val Sud, Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire, Pays Loire Beauce, se fait en concertation avec les habitants (réunions publiques) et en coopération avec l'Agglomération d'Orléans et les territoires voisins.



- ↔ Démarche InterPays
- ↔ Démarche InterSCoT (à l'échelle de l'aire urbaine)
- ↔ Association des territoires voisins

L'élaboration d'un SCoT se compose de 4 étapes :

- étape 1 : le diagnostic
- étape 2 : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- étape 3 : le document d'orientations et d'objectifs (DOO)
- étape 4 : l'enquête publique et l'approbation des documents

Réunions publiques

Le diagnostic du territoire du SCoT sera présenté à l'occasion de 3 réunions publiques :

- **Cléry-St-André** (espace Loire)
Samedi 21 novembre de 10h à 12h
- **Ménestreau-en-Villette** (Maison des associations)
Vendredi 27 novembre de 20h à 22h
- **Sully-sur-Loire** (espace Blareau)
Samedi 28 novembre de 10h à 12h

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez y poser vos questions.

Vers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



Après avoir élaboré le diagnostic, le Pays Sologne Val Sud s'est lancé dans la réflexion sur le PADD. Ce document permet de définir la vision stratégique du territoire à l'horizon des 20 prochaines années. Menée par les élus et partenaires du Pays lors d'ateliers de travail, la réflexion portant sur l'avenir du territoire a permis d'identifier quelques tendances :

- renforcer l'armature urbaine des villes pôles
- diversifier l'offre de logements
- préserver la ruralité et les richesses naturelles du territoire
- dynamiser les centre-bourgs.



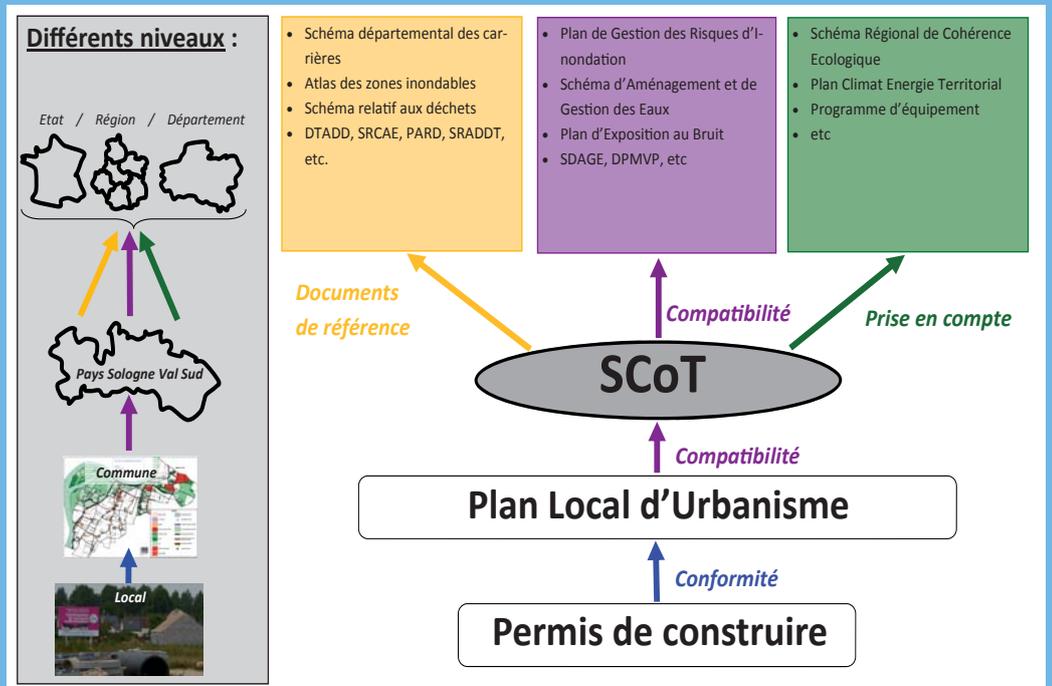
SCoT, Agenda 21 et CRST : un calendrier cohérent

	...2015								2016...					
	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	
SCoT	... diagnostic			PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable								...DOO... Documents d'Orientations et d'Objectifs		
Agenda 21	diagnostic			stratégie			programme d'action		...mise en œuvre...					
CRST	élaboration du Contrat Régional de Solidarité Territoriale								...mise en œuvre...					



Le SCoT et les autres documents d'aménagement

Le SCoT intègre l'ensemble des documents nationaux, régionaux et départementaux existants (Textes de loi, documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Plan de Prévention du Risque d'inondation, etc). Il devient ainsi le document de référence pour tous les PLU, POS et cartes communales.



Définitions

La conformité

La conformité doit retranscrire à l'identique la norme supérieure, sans possibilité d'adaptation.

La compatibilité

Pour être compatible, Le PLU devra respecter les orientations du SCoT, sans être tenu de reprendre à l'identique son contenu.

La prise en compte

La prise en compte impose de ne pas s'éloigner des orientations fondamentales.

Contrat de Pays



Doté de 4 113 000 € de crédits régionaux, le Contrat de Pays 2011-2015 a favorisé plus de 12 millions d'euros d'investissement en soutenant plus d'une centaine de projets (publics, privés, associatifs).

Commune de Vienne-en-Val: isolation de la salle des fêtes

La commune souhaite maîtriser sa consommation énergétique et s'est pour cela engagée dans un programme global d'isolation de ses bâtiments publics. Elle a réalisé un « Conseil d'Orientation Énergétique du Patrimoine » (COEP), c'est-à-dire un diagnostic énergétique de la totalité de ses bâtiments. Cet outil d'aide à la décision lui permet de mettre en place un programme pluriannuel de travaux d'isolation. La salle des fêtes constitue le premier bâtiment ayant bénéficié de ces travaux d'isolation.

Le Contrat de Pays a participé à ce projet à hauteur de 18 900 €.



Commune de Cerdon: mise en place d'une démarche « objectif 0 pesticide »



Appuyée par Sologne Nature Environnement et la Fredon Centre (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), la commune s'est engagée à réduire progressivement l'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces publics. Ce projet passe par la mise en place d'un plan de désherbage communal, un suivi technique des préconisations et un travail important d'animation et de sensibilisation du grand public et des scolaires.

Le Contrat de Pays a participé à ce projet à hauteur de 10 800 €.

Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran
45240 Ménestreau-en-Villette
Tél. : 02 38 49 19 49
Fax : 02 38 49 19 59
E-mail : sologne.val.sud@wanadoo.fr
Site : www.pays-sologne-valsud.fr

Agent de développement :

Yvan BOZEC

Assistante : **Mélanie LECONTE**

Directeur de la Publication :

Bertrand HAUCHECORNE

Rédaction : **commission communication présidée par Elisabeth CATOIRE**

Conception & Création : **www.enola-creation.fr**

Impression :

Imprimerie Nouvelle

Edition : **23 000 exemplaires**

Crédits photos : **Pays Sologne Val Sud, Poupette & Cie et Fredon Centre**

Dépôt légal :

2^{ème} semestre 2015

